

REUNION PUBLIQUE DU 17 MARS 2008

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je dois excuser M. le Gouverneur qui arrivera avec retard, ainsi que M DODRIMONT qui arrivera avec retard aussi. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Mlle SEPULVEDA qui ne saura pas participer à nos travaux de ce jour et M. JADOT en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Madame LAURENT ?

M^{me} LAURENT.- M. Gérard GEORGES sera absent et M^{me} Anne-Marie PERIN en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Au groupe MR, vous n'avez personne d'autre à excuser que le Chef de groupe pour le moment ? Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'excuse M. HAAS et M^{me} WATHELET ; les autres arrivent.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2008.

(M. FANIEL, Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2008).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II. Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous demande, si ce n'est déjà fait, de mettre votre GSM sur le mode silencieux ; ce sera beaucoup plus convivial.

Je vous signale que la septième commission « Finances et Services provinciaux » se réunira juste à la fin de nos travaux de ce jour, dans la Salle des Gardes.

Je vous rappelle aussi la communication que j'ai faite directement aux chefs de groupe et que je rappelle maintenant à tous. Des photos de groupe sont prévues et elles pourront être réalisées demain et mercredi avant le Conseil, donc entre 14h30 et 15 heures. Je demanderai donc à chaque groupe d'essayer d'être le plus complet possible pour avoir une vue d'ensemble des groupes. A chacun maintenant sa responsabilité : celui qui est là, c'est bien ; celui qui n'y est pas, tant pis.

III.- Discussion des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 07-08/RA/13 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Intranet – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/13. Le dossier a été ouvert vendredi et nous poursuivons la discussion générale. Il n'y a pas eu d'intervenant vendredi. Y en a-t-il qui souhaite intervenir aujourd'hui ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Intranet.

Les réponses interviendront mercredi, sauf en ce qui concerne les dossiers de M. le Député-Président qui répondra demain.

M. PRINSENS me fait savoir que M. le Député-Président et M. le Député-Vice-Président sont un rien en retard. Nous allons voir, peut-être faudra-t-il décaler un peu les dossiers mais j'espère que non.

Document 07-08/RA/15 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Relations extérieures de la Province – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/15. Le dossier a aussi été ouvert vendredi. Pas de question. Y a-t-il des interventions aujourd'hui ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif aux Relations extérieures de la Province.

Document 07-08/RA/16 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Communication et à l'Information – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/16. Le dossier a été ouvert vendredi 14 mars. Nous poursuivons la discussion générale. Je vous rappelle que M^{me} RUIZ est intervenue vendredi. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je clos la discussion générale.

La réponse sera donnée demain par M. le Député-Président.

Document 07-08/RA/04 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Education physique et aux Sports – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/04. Le dossier a également été ouvert vendredi. Nous poursuivons la discussion générale. Pas de question vendredi ; y en a-t-il aujourd'hui ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Education physique et aux Sports.

Document 07-08/RA/05 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Jeunesse – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/05. Le dossier a été ouvert vendredi. Nous poursuivons la discussion générale. La même chose : il n'y a pas de question ; y en a-t-il aujourd'hui ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Jeunesse.

Document 07-08/RA/08 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Enseignement – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 070-08/RA/08. Ce dossier a été ouvert vendredi. Nous poursuivons la discussion générale. Là, nous avons eu pas de mal de demandes d'intervention ! Sont intervenus vendredi M. FOCCROULLE et M. LEMMENS. Pour aujourd'hui, sont inscrits : M^{me} RUIZ, M^{me} PERIN, M^{me} RUET, M^{me} ABAD-PERICK, M^{me} LAURENT, M. FERNANDEZ, M. DEMOLIN et M^{me} ALBERT. D'autres demandes d'intervention ? M. YERNA. Oui, Madame le Député.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial (de son banc).- En l'absence de M. le Député-Président, ne serait-ce pas judicieux de passer aux points suivants de manière à ce qu'il entende les questions ?

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je l'ai dit en début de séance. J'ai excusé le retard et j'ai dit que nous allions voir. Mais le voilà. Merci Madame le Député.

Nous poursuivons la discussion générale et je donne la parole à M^{me} RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, cinq points seront abordés dans cette intervention.

Le premier concerne les langues modernes et leur apprentissage. Nous avons adopté, vendredi dernier, le projet de création d'une Maison des langues. Si le rapport du Collège provincial au Conseil provincial, qui accompagne le projet de résolution, nous présente ce nouveau service, c'est toutefois bien plus un cadre qu'il définit et un double objectif – le bilinguisme de nos concitoyens d'ici 15 ans (tiens, cela nous rappelle d'ailleurs une promesse faite en son temps par une Ministre de l'Education) et la création de plusieurs milliers d'emplois – que le développement du projet. Intéressant certes, mais rien de concret, comme s'il manquait une pièce au puzzle.

Cette Maison des langues, évoquée à plusieurs reprises en commission Enseignement, a toutefois, lors de l'examen du projet de résolution, fait l'objet d'une présentation orale qui mériterait bien de devenir une présentation écrite, qui serait utile, entre autres, à chaque Conseiller. C'est par ce type de présentation que chacun peut vraiment cerner non l'utilité du projet mais bien la pertinence de sa conception, notamment par la manière dont chacun des acteurs potentiels pourra y ajouter son expérience et son savoir-faire. Ce serait vraiment un « plus » si ce document complémentaire pouvait être réalisé.

Les langues modernes dans l'enseignement secondaire. Le rapport d'activités fourmille entre autres de précisions sur des actions, bien utiles d'ailleurs, menées dans ce domaine. On pourrait aussi disserter longuement sur les méthodes d'apprentissage des langues modernes et leur évolution, leur adaptation, évoquer les laboratoires de langues, se pencher sur l'importance de l'éveil aux langues, mais aussi tout simplement sur une sensibilisation à l'importance des langues, à ce qu'elles représentent dans notre société; voici un beau sujet que nous pourrions aborder en commission Enseignement.

Point 2. Régulièrement, j'interviens pour souligner l'importance de la maîtrise de la langue française et donc des moyens qui y sont consacrés, entre autres dans le cadre de la remédiation. Les modifications de la grille horaire du nouveau 1^o degré commun ont d'ailleurs rencontré cette préoccupation par une heure

d'activité complémentaire, ou encore par la nouvelle organisation de la remédiation, mais aussi par un nouveau programme renforcé de lecture au moyen d'un logiciel.

Dans le prolongement de cette réflexion, et je sais que le Collège est attentif à tout ce qui touche à l'importance du développement de la lecture publique, tant dans le cadre scolaire que pour l'épanouissement personnel, je souhaiterais connaître les dispositions prises dans les écoles secondaires mais aussi dans la Haute Ecole en matière de bibliothèque, de moyens financiers mais aussi humains en terme d'encadrement sur NTPP ou sur fonds propres, consacrés dans le cadre de la lecture, des synergies avec des bibliothèques publiques, si une évaluation des besoins et des demandes des enseignants et des étudiants a été réalisée.

Point 3. Restoqualité n'est pas abordé dans ce nouveau rapport d'activités consacré à l'Enseignement.

C'est pourtant un vaste chantier qui a été entrepris, en 2002, en collaboration avec les établissements scolaires dans la foulée de ma proposition de repas bio en parallèle aux autres repas et dont la mise en œuvre ne doit pas s'arrêter du jour au lendemain.

Je vous demanderai donc, Monsieur le Député-Président, Monsieur le Président de la sixième commission, de bien vouloir insérer un point concernant Restoqualité dans une de nos prochaines réunions de la sixième. Ce sera l'occasion à la fois d'informer les nouveaux conseillers et de faire le point sur l'évolution que vous comptez apporter, en parallèle, pourquoi pas, cela est même tout à fait cohérent, avec le PGA – Programme Global d'Activités englobant éducation à la santé, environnement scolaire, repas scolaires, adopté par la Députation permanente en 2005 et que nous retrouvons dans le rapport d'activités consacré à la Formation.

Point 4. Le développement durable est désormais un objectif transversal reconnu par chacun au sein de cette assemblée, même si nous divergeons parfois sur la manière de l'aborder.

Nous avons adopté en janvier 2006 une résolution visant à inclure des clauses environnementales, éthiques et sociales dans les marchés publics. Ceci concerne donc aussi le domaine de l'enseignement.

En page 52 du rapport d'activités sur l'Enseignement, nous pouvons y lire que – je cite – « les dispositions tendant au respect par les soumissionnaires et les fournisseurs des clauses environnementales, éthiques et sociales ont été directement intégrées dans les cahiers des charges qui sont produits par le Département Enseignement » - jusque là c'est fort bien, même si c'est normal, ce n'est d'ailleurs pas précisé dans tous les rapports d'activités. Je continue à citer « sous la forme d'une déclaration sur l'honneur du représentant de l'entreprise, lequel s'engage formellement au respect des clauses environnementales, éthiques et sociales de la part des sociétés qui fournissent le produit, leurs filiales, contractants et sous-traitants ». Fin de citation.

Ceci a au moins le mérite de la clarté et de l'honnêteté. Il y a tout autant matière à réflexion : comment dès lors mesurer l'impact concret de l'application de la résolution provinciale ?

Point 5 et donc dernier point. Puisque nous sommes dans le domaine du développement durable, je terminerai cette intervention en évoquant un courrier que toutes les écoles, tous réseaux confondus, ont reçu il y a quelques semaines, dans le cadre de la campagne provinciale « Je quitte, j'éteins ».

Lors de la séance thématique consacrée au développement durable, le Député avait d'ailleurs précisé que le SPIE+ a pour but d'être un service relais à l'intention, entre autres, des écoles, en transversalité avec les autres services provinciaux (santé, environnement, bâtiments,... et la SPI+) et que la campagne « Je quitte, j'éteins » aurait pour but de sensibiliser à l'obligation morale d'évoluer vers des modes de consommation afin d'économiser les ressources naturelles non renouvelables. Intention et objectifs tout à

fait louables donc, particulièrement pertinents en milieu scolaire, et auxquels nous souscrivons bien entendu entièrement.

En l'occurrence les écoles ont reçu deux affiches, fort bien, c'est utile, et un dépliant. Et là, je suis plus que perplexe car la seule lecture de ces documents, si elle paraît d'abord intéressante : il est évident que ce type de campagne concerne aussi les écoles, tous ceux qui y vivent le savent autant que moi ; après la lecture complète, on n'est toutefois guère plus avancé. Tout d'abord, l'acronyme SPIE+ n'est de toute évidence pas explicite et ne facilite ni la communication, ni la compréhension. Ensuite, on a beau lire et retourner le dépliant sous toutes ses faces, il semble qu'il manque quelque chose, comme une lettre d'accompagnement par exemple, qui explique en quoi la Province peut aider les écoles dans ce domaine. Il n'est d'ailleurs pas trop tard pour y remédier.

Je vous remercie de votre bonne écoute.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. M^{me} RUET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député, l'information m'est parvenue d'une action conjointe entre l'Enseignement primaire et l'IPES Herstal, pour l'accueil des élèves de 6ème année primaire.

Cette initiative nouvelle me semble tout à fait judicieuse dans l'objectif d'une recherche de complémentarité entre écoles.

Pouvez-vous m'en dire davantage sur les stratégies mises en place pour développer les synergies entre les écoles secondaires d'un même centre d'enseignement ?

Je vous en remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUET. M^{me} ABAD-PERICK. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ABAD-PERICK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. L'enseignement de promotion sociale, grâce à la souplesse de son organisation modulaire, peut adapter rapidement son offre de formation aux besoins et créer des formations « à la carte », répondant à des demandes précises. Le rapport d'activités Enseignement fait d'ailleurs état à nombreuses collaborations de la promotion sociale avec et au bénéfice de différents partenaires, institutions, communes, CPAS, associations, entreprises, etc.

Dans ce cadre, Monsieur le Député-Président, pouvez-vous nous préciser dans quelles mesures, au travers de collaborations intra provinciales, nous avons mis à profit la souplesse d'organisation de cet enseignement au bénéfice de notre propre Institution (formation continuée des agents provinciaux, enseignement de plein exercice, service jeunesse) afin d'optimiser les services qu'elle rend à la population.

Je vous en remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame ABAD-PERIC. M. FERNANDEZ. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FERNANDEZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député, chers Collègues, nous entendons continuellement dire qu'il faut accentuer la mobilité des travailleurs pour répondre aux opportunités d'emploi là où elles se trouvent.

Elle est d'une importance cruciale pour les travailleurs puisqu'elle a une grande influence sur leur vie professionnelle et privée.

La mobilité est une question pluridimensionnelle. Pour être viable, toute politique en la matière doit tenir compte de ce principe fondamental et rechercher un équilibre entre les besoins de l'entreprise et ceux du personnel.

Elle implique également pour ces travailleurs d'être de plus en plus spécialisés, d'acquérir des compétences multiples et de faire preuve de polyvalence.

Dès lors, Monsieur le Député, pourrait-il m'informer de ce que nous faisons dans cette perspective au niveau de la Formation ?

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M^{me} LAURENT. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} LAURENT (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, Monsieur le Député provincial-Président, la rentrée scolaire 2007 a été accompagnée d'une réforme complète du statut des directeurs de l'enseignement fondamental, secondaire, ordinaire ou spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale.

Le décret du 2 février 2007 initiateur de cette réforme se veut résolument novateur : stage et formation initiale des directeurs, lettres de mission, évaluations. Il concerne en premier lieu les directeurs mais également d'autres fonctions telles que sous-direction, chef de travaux et d'ateliers.

Monsieur le Député provincial-Président peut-il me dire si notre enseignement a mis en œuvre toutes les démarches nécessaires pour répondre à ce décret ?

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame LAURENT. M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, comme le prévoit le décret organisant l'enseignement supérieur en hautes écoles et le projet pédagogique, social et culturel de la Haute Ecole de la Province de Liège, celle-ci, bien évidemment, à l'instar des autres institutions scolaires du même niveau, a l'obligation de former au mieux ses étudiants.

Mais dans un monde en perpétuelle évolution, une haute école n'est pas un îlot isolé au milieu d'une mer en constante agitation. Au contraire, elle a l'obligation légale et morale de s'insérer au mieux dans une société en perpétuelle évolution, obligation d'autant plus contraignante qu'elle dispense un enseignement professionnalisant.

Nous savons que l'Enseignement de la Province de Liège se veut favoriser au mieux l'intégration de ses élèves et de ses étudiants dans le monde socio-économique afin de réduire le mieux possible l'inévitable distance entre apprentissage et vie professionnelle active : les exemples ne manquent pas.

Toutefois, pour remplir plus largement sa mission de service à la collectivité, ceci pour reprendre les termes officiels, une haute école se doit également de veiller à la meilleure intégration dans la vie culturelle.

« Ecole dans la cité », elle se doit aussi d'être un élément majeur de la vie citoyenne.

En conséquence, la question que je pose aujourd'hui : quels sont les moyens mis en œuvre par la Haute Ecole de la Province de Liège pour assurer son nécessaire rayonnement culturel ?

Il me paraît, en effet, important de porter à la connaissance du public ces efforts et cette facette de notre enseignement qui sont souvent méconnus.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. M^{me} PERIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, je souhaiterais poser deux questions.

A M. le Député André GILLES. On met souvent en question la qualité de l'enseignement de la Communauté française. Les résultats des enquêtes PISA soulignent des carences. Comment l'enseignement secondaire de la Province de Liège réagit-il face à ces constats ?

Le rapport d'activités mentionne le fait que les Centres PMS travaillent en collaboration avec les services provinciaux de promotion de la santé à l'école. M le Député Paul-Emile MOTTARD pourrait-il nous préciser les modalités de cette collaboration ?

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame PERIN. M. YERNA. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, on constate d'année en année que les circulaires en matière d'enseignement nous obligent à réduire les possibilités offertes pour notre 1^o degré de l'enseignement secondaire.

Monsieur le Député, quelle spécificité l'enseignement provincial a-t-il apporté au 1^o degré commun à travers les 4 heures d'activités complémentaires ?

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur YERNA. M^{me} ALBERT. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ALBERT (à la tribune).- Chers Collègues, dans la Déclaration de politique générale, Monsieur le Député-Président, vous avez annoncé 17 objectifs dans le domaine de la Formation. Je pense à l'Ecole des cadets, à l'amélioration de la qualité de la formation en sciences administratives, à la promotion des langues notamment par la création d'une Maison des langues, à l'accentuation du redéploiement économique, etc.

Pourriez-vous préciser où vous en êtes actuellement, un an et demi plus tard par rapport à ces objectifs ? Merci.

D'autre part, je suis chargée par le groupe PS de vous faire une proposition.

Les actes de violence dont les médias nous informent régulièrement, nous obligent, nous décideurs politiques plus que quiconque, à mener une réflexion sur les moyens d'y remédier.

L'année 2008 est placée sous le signe de l'interculturalité.

A cette occasion, je vous propose un projet de campagne dans les instituts provinciaux d'enseignement secondaire visant à développer au sein de nos populations scolaires multiculturelles une réelle mixité dans un cadre de respect mutuel.

Dans le rapport d'activités relatif à l'Enseignement, apparaît une rubrique « Projets citoyens », subsidiés par le collège.

Dans ce cadre, les établissements scolaires pourraient initier une campagne qui se construirait au départ du Guide du respect élaboré par l'Association « Ni Putes, Ni Soumises », Comité belge.

La lecture de ce document pourrait être exploitée par les enseignants et développée avec d'autres outils sous différentes formes concrètes voulues par les élèves.

Une journée d'animations et de présentation clôturerait cette campagne.

Une aide pourrait être apportée pour différentes animations, par des associations telles que : Association contre les discriminations, Planning familial, Centre pour l'égalité des chances, Collectif des femmes battues.

Le Comité liégeois de « Ni Putes Ni Soumises » est prêt à apporter sa collaboration.

L'école ne peut pas tout faire, mais je reste persuadée qu'elle peut beaucoup !

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame ALBERT. Ici s'arrêtaient les inscriptions prises vendredi. J'ai encore deux orateurs : M. CULOT et M. DEFAYS. M. CULOT Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, je voudrais dire quelques mots sur la création annoncée de la Maison des langues et dire ô combien cette initiative nous tient à cœur, qu'elle est tout à fait vraiment fondamentale dans la politique de la Province durant cette législature et qu'elle reçoit vraiment tout notre soutien.

Notre soutien parce que la connaissance des langues, que ce soit ici à Liège ou que ce soit ailleurs en Wallonie, est depuis longtemps un objectif tout à fait fondamental. Il l'a été très très longtemps pour des raisons économiques. On disait qu'il était vecteur d'emplois ; il l'est encore d'ailleurs. Connaître les langues, c'est un outil magnifique pour obtenir un emploi.

Mais je pense aujourd'hui que connaître des langues, c'est sans doute encore plus fondamental parce que cela revêt des aspects plus culturels, des aspects relatifs vraiment à la manière dont on veut vivre ensemble les prochaines années, particulièrement ici à Liège et particulièrement ici en Belgique.

Les derniers mois ont montré qu'entre francophones, néerlandophones, germanophones, il était difficile de trouver des terrains d'entente. Ces derniers mois ont montré vraiment ô combien il y avait une distance entre les communautés de ce pays ; ô combien l'incompréhension était grande entre les différentes communautés.

Et bien, dans ce cadre, lorsque l'on constate que les divergences sont à ce point énormes entre les communautés, lorsque l'on constate que les gens ne se parlent plus, ne se connaissent plus et donc ne se comprennent plus et finissent pour certains par ne plus vouloir vivre ensemble, axer la politique de la Province en particulier les prochaines années sur la connaissance des langues est vraiment tout à fait primordial et particulier.

Il est primordial au niveau européen ; nous le savons. Ce sont les échanges entre les différents Etats, ce sont les échanges d'étudiants, les programmes Erasmus, etc. Tout cela est déjà particulièrement bien en place. Mais force est de constater qu'au niveau belge, il y a moyen de faire mieux, de faire beaucoup mieux. Je pense que notre enseignement pourra utilement, les prochaines années, réfléchir encore davantage, encore faire plus, encore faire mieux en terme d'échanges, par exemple entre les étudiants de la Province de Liège et des étudiants d'autres provinces de Belgique.

Des échanges systématiques, on pourrait y penser de plus en plus. Cela ne se met évidemment pas en place en un jour ou en une semaine mais on peut y penser à terme parce que véritablement apprendre une langue dans une classe, c'est important mais connaître, rencontrer des étudiants du même âge, qui parlent une langue différente mais qui apprennent les mêmes matières, c'est également tout aussi fondamental. D'autant qu'il faut le constater, la connaissance des langues dans l'enseignement technique provincial souvent est un peu moins bonne que dans l'enseignement général. Les préoccupations ne sont pas toujours les mêmes. Mais je pense que quand on forme des citoyens, il est important vraiment d'axer, dans tous les réseaux, dans tous les niveaux et quel que soit le type d'études poursuivi, il est vraiment tout à fait fondamental d'insister sur la politique d'apprentissage des langues.

Je pense, chers Collègues, que la politique d'apprentissage des langues, en Province de Liège et à tout niveau local, quel qu'il soit en Belgique et en Wallonie, est un des vecteurs essentiels de la pérennité de l'Etat belge, un des vecteurs essentiels également du développement continu de la construction de l'Union européenne.

C'est en formant des citoyens multilingues, en formant des citoyens qui vont connaître les autres, apprendre leurs différences et les rencontrer, que nous allons former des citoyens responsables qui ne vont pas avoir peur de l'interculturalité, qui ne vont pas avoir peur des différences, qui ne vont pas demander de se séparer de telle ou telle communauté et surtout, il faut le dire aussi je pense, qui ne vont pas voter pour des partis extrémistes, des partis qui prônent l'intolérance, le rejet de l'autre, des partis que chacun de nous, ou à peu près, au sein de ce Conseil voulons à tout prix éviter et rejeter.

Monsieur le Député-Président, je vous remercie d'avance de bien vouloir nous indiquer si d'abord vous partagez ce point de vue et quelles sont les orientations que la Province pourrait prendre pour axer davantage encore cet objectif dans les années à venir.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés, Madame la Greffière, chers Collègues, je ne vais pas, Madame LAURENT, répondre à la place du Député provincial-Président qui répondra évidemment beaucoup plus complètement et beaucoup mieux que moi concernant les lettres de mission que vous avez évoquées.

Je veux simplement vous indiquer qu'en sixième commission, il y a trois semaines d'ici à peu près, il a été présenté une très très belle plaquette, bien faite au demeurant, concernant justement les lettres de mission destinées à la fois aux directeurs, sous-directeurs, chefs de travaux et chefs d'atelier. Je suppose que vous n'en ignoriez rien.

M^{me} LAURENT.- C'est pour qu'on n'oublie pas !

M. DEFAYS.- C'est pour qu'on n'oublie pas. Mais ceci me permet surtout de revenir sur une question que j'ai posée en commission et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse, à savoir lorsque le Conseil provincial sera amené à désigner un directeur, notamment, est-ce que cette désignation sera accompagnée de sa lettre de mission, le Conseil provincial désignant donc à la fois le titulaire pour le poste et la lettre de mission qui trace sa mission dans sa charge de directeur ou bien le Conseil provincial désignera-t-il exclusivement le titulaire et la lettre de mission étant simplement un document liant le Collège provincial au titulaire. Il me semble que lors de la désignation de ce candidat-directeur, la lettre de mission pourrait être jointe à sa désignation. Cette question n'avait pas été tranchée. Je la repose maintenant en séance publique de manière à ce que ce soit le Député qui puisse m'apporter cette réponse.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je pense que nous clôturons ici la liste des intervenants. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

M. le Député-Président répondra demain.

Document 07-08/RA/09 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Formation et aux Centres psychomédico-sociaux – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/09. Le dossier a été ouvert vendredi. Nous n'avons pas eu d'intervenants. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir aujourd'hui ? Non. Je clos la discussion générale et nous entendrons la réponse demain.

Document 07-08/RA/14 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Tourisme – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/14. Ce point avait été avancé parce qu'il y a une partie qui concerne le Député-Président. Nous avons aujourd'hui M^{me} LEJEUNE qui a demandé à pouvoir intervenir. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Vous pouvez venir à la tribune, Madame LEJEUNE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} LEJEUNE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, dans le cadre de la prise de connaissance de ce rapport relatif à la politique touristique de notre Province, je m'interroge sur le rôle de la Province par rapport à la législation relative à la reconnaissance de communes comme centres touristiques.

La politique provinciale en matière de tourisme, menée par l'intermédiaire de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, consiste en la promotion du tourisme sous toutes ses formes.

Il s'agit notamment de :

- mener des actions et opérations visant à assurer la promotion touristique ;
- développer tous les moyens susceptibles d'assurer la meilleure information au public ;
- favoriser la création et le développement d'infrastructures ;
- organiser ou soutenir toutes manifestations ;
- analyser et prospecter les marchés dans le secteur touristique ;
- soutenir et coordonner les actions des organismes et sociétés, et plus particulièrement les Maisons du tourisme, Syndicats d'initiative et Offices du tourisme ;
- contribuer à la protection des paysages, des monuments et des sites.

Au niveau du plan stratégique 2008-2012, on voit un objectif prioritaire qui vise à augmenter le poids du secteur touristique en Province de Liège, en développant une stratégie touristique différente qui s'appuie sur 5 points de chute, correspondant aux principales localités en termes de notoriété touristique et non plus sur les 11 zones correspondants aux ressorts des Maisons du tourisme. Et au départ de ces 5 points se développera une politique « coups de cœur », accompagnée de la promotion d'une offre touristique plus secondaire dans chaque zone.

D'un point de vue local, la politique touristique se développe autant à l'échelle des communes (principalement en ce qui concerne les infrastructures) mais également via les Maisons du tourisme, qui s'occupe plus particulièrement de la promotion touristique.

Actuellement, les Maisons du tourisme semblent être les interlocuteurs moteurs du développement touristique provincial, de par le rôle coordinateur, fédérateur joué par la Fédération du tourisme. Je m'interroge d'ailleurs sur l'évolution de cette collaboration, du choix des interlocuteurs dans la politique de demain, développée plus spécifiquement dans le plan stratégique, à savoir les 5 points de chute.

C'est une question annexe puisque j'en viens à ma question principale : plus spécifiquement le lien, la concertation entre la Province et les communes en politique touristique.

En matière d'équipement touristique, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège est légalement et/ou réglementairement appelée à formuler un avis préalable à tout octroi en faveur d'un organisateur local basé en Province de Liège, de subside d'équipement touristique émanant tant de la

Région wallonne que de la Commission européenne et remplit également un rôle de conseiller au niveau de la constitution et du suivi des dossiers.

J'aimerais savoir si la Province va plus loin dans le choix des outils touristiques à développer, ou même peut-être dans la coordination entre les politiques touristiques des différentes communes ?

De plus, la législation fédérale permet aux communes d'être reconnues centres touristiques, en fonction de différents critères, et notamment :

- donner un inventaire des curiosités ou sites renommés à caractère culturel, historique ou religieux, beauté de la nature ;
- démontrer l'existence d'un encadrement pour l'accueil des touristes ;
- investir et disposer d'un plan d'investissement visant à promouvoir le tourisme.

Des critères qui sont quand même assez vagues, donc il y a moyen de s'en sortir avec peu ou avec beaucoup !

Il faut savoir que cette reconnaissance est liée à la possibilité en tant que centre touristique d'autoriser l'ouverture des commerces le dimanche (et donc l'occupation des travailleurs le dimanche).

Je me demande comment se situe la Province par rapport à cette possibilité de reconnaissance pour les communes en tant que centres touristiques ? Est-ce que la Province pourrait jouer un rôle de conseiller, voire d'arbitre, dans les critères de reconnaissance des centres touristiques ? Quels sont les impacts de ces reconnaissances sur la politique touristique provinciale, notamment en ce qui concerne le développement des outils touristiques des centres touristiques ?

Je vous remercie de votre attention et remercie d'avance, Monsieur le Député, pour ses éléments de réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame LEJEUNE. Monsieur le Député, vous répondrez mercredi ?

M. MOTTARD, Député provincial.- Demain.

Document 07-08/RA/12 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- M. le Vice-Président du Collège arrive juste à point nommé puisque nous allons aborder le point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/12. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MAQUET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MAQUET, rapporteur (à la tribune).- Je vais vous donner le rapport sur la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie.

Trois Députés sont concernés par ce rapport ; tout d'abord, M. le Député Paul-Emile MOTTARD pour le Service de promotion et de la santé à l'école, le Service médical de contrôle et d'expertise et le Service de médecine du voyage. M^{me} la Députée Ann CHEVALIER, quant à elle, est intervenue pour le Centre

hospitalier spécialisé de Lierneux et M. le Député Georges PIRE, pour le reste de la matière, soit le Centre de réadaptation au travail d'Abée-Scry, le Service de la qualité de la vie, le Service des consultations, le Service de la médecine de l'environnement, les Laboratoires, les Conseils supérieurs de promotion de la santé et enfin, les Cars de dépistage mobiles.

Outre les exposés de qualité présentés à travers des power points par les différents directeurs et les députés, de nombreuses questions ont été posées par les différents membres de la commission.

Tout d'abord, toutes les questions concernant le Service de promotion de la santé à l'école, matière du Député, M. Paul-Emile MOTTARD.

En ce qui concerne le projet de service, 120.000 euros vont être utilisés pour former les agents. Il est demandé d'explicitier le contenu de ces formations.

Aujourd'hui, nous dit-on, il est plus efficace de faire de la promotion de l'éducation que l'éducation à la santé. La différence est fondamentale.

La promotion de l'éducation fait participer activement les élèves ; c'est plus dynamique. L'éducation à la santé est un cours dispensé par un animateur, sans interaction avec les élèves.

Cette nouvelle façon très moderne, très dynamique de transmettre le savoir explique les 120.000 euros utilisés pour former ces agents. Par ailleurs, il est précisé que 400 écoles et 63 communes ont reçu ce projet de service.

D'ailleurs, pour optimiser ce projet, les Services de promotion de la santé à l'école souhaiteraient rencontrer les différents échevins de l'enseignement afin de leur expliquer leurs nouvelles missions.

En effet, conclut la Directrice, pour convaincre les enseignants, il faut prioritairement convaincre les pouvoirs organisateurs.

L'action des PSE porte sur 61.659 élèves et ce, pour 60 agents ; ce qui représente une proportion d'un agent pour 1000 élèves. Est-ce suffisant s'interroge un membre ? C'est le décret qui fixe les normes, nous dit-on. D'autre part, la Province de Liège est en quelque sorte privilégiée. En effet, certains PSE travaillent avec un agent pour 3000 élèves.

Quand une école refuse de participer à ces animations, que fait le PSE ? Si l'école ne participe pas activement, il est inutile de réaliser des animations ; celles-ci n'auraient aucun return sur les élèves. Donc, avant chaque animation, le PSE discute avec les enseignants pour mieux cerner leur degré de motivation.

Quel est le lien entre le PSE et l'ONE ? Ce lien se situe essentiellement au niveau du transfert du carnet des vaccinations et aussi par la participation d'un médecin du PSE au sein de la plateforme de l'ONE mise en place pour vaincre les maltraitances.

L'outil autour de l'alimentation créé en 2006 concerne des fiches sur les activités et notamment sur la confiance en soi et le savoir-faire des choix. Dans le rapport, il est indiqué que ce projet est en phase de finalisation. Quand cet outil sera-t-il finalisé, demande un commissaire ? Une diététicienne a été engagée et les animations se réalisent au sein des écoles sur la base du thème « manger plus sain à l'école ». Ce projet subsidié par la Fondation Roi Baudouin sera terminé en décembre de cette année.

Passons maintenant aux matières de M^{me} la Députée Ann CHEVALIER concernant le Centre hospitalier spécialisé de Lierneux.

Un membre souhaite savoir s'il existe un lien contractuel entre le CHS et l'Hôpital psychiatrique de St-Vith ? Aucune convention n'existe entre les deux institutions. Toutefois, de nombreuses rencontres sont organisées et d'excellents contacts y sont noués.

Que font les membres du CHS avec les patients dangereux ? Ils sont placés simplement dans des chambres d'isolement ; il n'y a plus de camisole de force comme autrefois.

Vu que les hospitalisations sous contraintes sont en nette augmentation, un membre demande si cette augmentation va encore s'accroître ? Jusqu'à présent, signale le Directeur, il n'y a pas de gros problèmes. Dans les situations les plus délicates, des policiers et des pompiers sont appelés en renfort.

Le CHS fait référence dans son rapport à des suggestions en matière de nouvelle gouvernance afin de l'hôpital puisse poursuivre sa mission de promotion de la santé mentale. Un membre souhaite que ces principes soient explicités.

Trois axes sont menés, répond le Directeur : mieux gérer le personnel, surtout en matière d'absences; améliorer la coordination entre les services ; travailler pour essayer de changer les modalités en matière de remboursement du prix de journée. En effet, actuellement le CHS reçoit ce remboursement sur la base des coûts de 1998, soit avec un décalage de 10 ans ! Malgré ce retard, il est proposé au sein et au-delà de la Province de Liège, des services de qualité offerts dans des bâtiments extraordinaires, nous dit M^{me} la Députée.

Enfin, passons aux matières de M. Georges PIRE.

Concernant le Centre de réadaptation au travail qui accueille des personnes adultes présentant une déficience physique et/ou une maladie entraînant un handicap social et professionnel, un commissaire souhaite savoir si l'INAMI envoie encore des personnes au CRT ? Les mutuelles envoient 60 à 65% des personnes.

Au sein du Service des consultations qui évalue les conditions physiques de nombreux sportifs amateurs et professionnels, un membre souhaite savoir si une sensibilisation est faite concernant les problèmes liés au tabac ? En termes de prévention du tabac, de nombreuses conférences et tables rondes sont organisées pour sensibiliser ces sportifs et ces non sportifs

Pour le fonctionnement du laboratoire, 72,8 équivalents temps plein y travaillent. Cependant, on note dans le rapport que plusieurs postes vacants restent à pourvoir, dont notamment 6 postes de niveau universitaire qui n'ont pas été remplacés au cours des 3 dernières années. Comment expliquer cette situation, s'interroge un membre. Les 6 postes universitaires à pourvoir sont essentiellement des biologistes cliniques. Avant d'engager du personnel, le Service des laboratoires de la Province mène une réflexion globale sur les engagements et envisage d'établir des synergies avec d'autres laboratoires. Il ne faudrait pas qu'il y ait des doublons, nous dit-on.

Un membre souhaite savoir si le laboratoire est agréé EMAS ? Ce laboratoire a des accréditations européennes et dispose de tous les agréments ISO qui sont des références en cette matière.

Dans ce rapport, le Service de prévention et de la santé a participé à la fête de la musique de Clavier. Pourquoi cette participation, demande un commissaire. Vu le nombre de jeunes fréquentant cette fête de la musique, la participation de la Province de Liège en matière de prévention du sida était essentielle. Raison pour laquelle, ce service a participé à cette fête.

Au niveau du Service provincial d'information sur l'environnement et plus particulièrement sur le SPIE+ qui est chargé de mettre sur pied les actions provinciales menées sur le terrain pour les matières environnementales et énergétiques, ainsi que la communication interne qu'externe, il est demandé de

connaître l'état d'avancement du site Internet. Ce site avance très bien, nous a-t-on dit, et ce point sera d'ailleurs relayé et abordé lors de la huitième commission.

En matière de communication, la Province a participé et a soutenu le Salon du développement durable. Cependant, si l'initiative est très bonne, un membre a regretté que le stand de la Province ne disposait, pour mettre en exergue ces activités, que de dépliants. Ce à quoi il lui a été répondu que le stand avait déjà le mérite d'exister et que de nouveaux autocollants, de nouvelles affiches ont été imprimés. Un CD rom, présenté sous support TV, a été conçu et pourra être diffusé.

Pour le dépistage des affections thoraciques et de l'insuffisance rénale couplé au dépistage du diabète, il est demandé si le médecin qui réalise le dépistage du diabète prodigue en même temps des conseils en matière d'alimentation équilibrée. Pas directement, nous dit-on, mais des conférences et des tables rondes sont organisées à ce sujet par la Province. De plus, il est rappelé que c'est le médecin traitant qui, le cas échéant, après le dépistage, prescrit les médicaments et/ou le régime alimentaire adéquat.

A Glain, 5 personnes se sont présentées pour bénéficier d'un dépistage dans le car mobile provincial. Face à ce constat, il est demandé la manière dont la publicité est opérée pour inviter ces personnes. Ces personnes sont prévenues via un courrier individuel personnalisé, sur base d'un fichier informatique qui est régulièrement mis à jour.

Il est d'ailleurs, en même temps, rappelé la philosophie provinciale en la matière : tant que les personnes consultent, c'est le plus important, que ce soit dans les cars provinciaux ou dans d'autres établissements.

Enfin et dernière question et réponse. Le dépistage du cancer du sein s'adresse annuellement aux dames âgées de 40 à 49 ans. Vu que le nombre de cancers des jeunes est en augmentation, un membre émet le souhait de voir l'âge du dépistage avancé à 30 ans.

Au niveau fédéral, les médecins réalisent le dépistage à partir de 50 ans ; la Province à partir de 40 ans. De plus, nous dit-on, la densité tissulaire du sein d'une femme trentenaire est telle que l'examen serait très mauvais. D'ailleurs, une simple radio ne serait pas suffisante pour détecter une quelconque anomalie.

Ainsi se termine ce rapport. J'espère avoir été complète et n'avoir oublié aucune question ; si tel était le cas, par avance, merci aux commissaires d'accepter mes excuses.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce dossier. M. LUX, M. KEUL, M^{me} DEFLANDRE demain. J'invite M. LUX à nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LUX (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs du Collège provincial (en allemand), chers Collègues, énergie et développement durable. Après note sur les actions provinciales en matière d'énergies renouvelables, un des grands défis de notre siècle est la diminution de la production de CO₂. La diminution de la dépendance des pays producteurs de pétrole et le recours vers d'autres sources de production d'énergies occupent les responsables politiques.

L'énergie solaire et la production de courant électrique par des panneaux photovoltaïques est une des solutions envisageables.

Voici mes questions.

Est-ce que la Province de Liège compte soutenir les acquéreurs de panneaux photovoltaïques par une prime pour l'installation de ces panneaux ?

Dans l'affirmative, quels seront les critères pour l'obtention de cette prime ou la Province alignera-t-elle ses critères sur ceux déjà existants par le Fédéral, la Région pour faciliter les démarches administratives ?

La Province installera-t-elle ces panneaux sur les sites propres de la Province ?

Sur le territoire de la Province se trouvent également de nombreuses anciennes mines de charbon désaffectées et inondées.

Mes questions. Est-ce que le Collège provincial pourrait s'imaginer de réaliser une étude sur la faisabilité d'extraire de la chaleur par des pompes de chaleur de cette eau tempérée qui se trouve en bas des mines inondées et désaffectées ?

Est-ce que le charbon qui est d'une très haute qualité en Province de Liège a un avenir ?

Existe-t-il des études à ce sujet ? Si oui, la Province est-elle partenaire. Existe-t-il des solutions innovantes pour un environnement propre à ce sujet ?

J'espère que vous m'aurez compris avec mon français quand même un peu douteux.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous vous avons très bien compris, Monsieur LUX, pas de problème.

M. LUX.- Je vous remercie de vos réponses et de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. M. KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le Service provincial de promotion de la santé sensibilise les habitants à diverses thématiques de santé au travers de manifestations en vue de conférer à la population une meilleure maîtrise des facteurs influençant la santé et la possibilité d'améliorer celle-ci. L'information et la prévention sont prioritaires dans la politique de la santé de la Province de Liège, comme nous le constatons depuis longue date.

Les actions menées en 2007, l'organisation et la participation à environ 50 manifestations, des dépistages, stands d'information, inaugurations et conférences ont pu rassembler quelque 4500 personnes.

J'ai constaté qu'aucune action n'avait été menée en Communauté germanophone. Ces actions sont-elles menées à la demande de certaines communes, associations ou sont-elles organisées par le personnel du Service provincial de promotion de la santé ?

Peut-on envisager que cette équipe montre à l'avenir également une présence en Communauté germanophone pour sensibiliser un maximum de personnes. Je pense par exemple aux grandes foires

commerciales qui attirent des milliers de personnes et dont un stand d'information pourra sensibiliser beaucoup de personnes.

Je suis certain que ces conférences et débats sont très constructifs et qui attirent également un public plus âgé, en rappelant certains thèmes, notamment le dépistage des facteurs de risques cardiovasculaires et la transplantation.

Lors de la journée mondiale du rein et de l'insuffisance rénale, le Service de la santé de la Province de Liège a proposé aux femmes et aux hommes de 45 à 75 ans un dépistage gratuit des facteurs de risque de l'insuffisance rénale et les services de néphrologie des hôpitaux CHU, Centre hospitalier Peltzer la Tourelle, Clinique St-Joseph, Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye se sont associés à cette manifestation.

Les organisateurs des manifestations, ont-ils la possibilité de prévoir un stand d'information, et si oui, quelle est la voie à suivre pour concrétiser au plus vite des informations et prévention en Communauté germanophone également ?

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir aujourd'hui ? Non.

Le dossier reste donc ouvert jusqu'à demain.

Document 07-08/RA/10 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Prêts d'études

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/10. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseiller.

M^{me} RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la réunion de la sixième commission s'est donc poursuivie avec une présentation détaillée des prêts d'études octroyés par la Province, avec l'appui d'une projection « grand écran » de la synthèse du rapport d'activités. Les prêts d'études sont du ressort du secteur social de la Province, dont M^{me} le Député Ann CHEVALIER a la charge. Une quinzaine d'agents ont des responsabilités dans le cadre des interventions à caractère social, dont les prêts d'études. Pour un meilleur service au citoyen et notamment assurer une permanence, deux services ont été regroupés.

Venons-en au descriptif des deux types de prêts d'études.

Les différentes possibilités et conditions d'octroi du prêt d'études, dit prêt « classique » sont rappelées en précisant qu'il n'y a pas eu de changement. Selon les revenus de l'étudiant, de ses parents ou de la personne qui pourvoit à son entretien, le prêt d'études est accordé sans intérêt ou avec intérêt, en référence au plafond fixé par la Communauté française, soit pour les bourses d'études (pas d'intérêt dans ce cas), soit pour les prêts d'études (dans ce cas, le taux d'intérêt est révisé chaque année, en concordance avec celui appliqué par la Communauté française).

Le nombre de ce type de prêt est en diminution : 91 prêts octroyés en 2006, 79 en 2007. La diminution du nombre de prêts est réelle, inhérente sans doute en partie à l'augmentation de la paupérisation et à la détérioration des conditions d'encadrement ; on constate aussi souvent que des étudiants doublent ou triplent une année d'études supérieures. Tout cela conduit d'ailleurs les assistantes sociales à un travail renforcé avec l'ensemble du secteur social et, parfois, avec les centres PMS.

Quant au prêt d'études pour une spécialisation, il a fait l'objet en juin 2007 d'une revalorisation, avec plusieurs modifications au règlement votées au Conseil provincial, suite au constat du peu de succès qu'il rencontrait – doux euphémisme – puisque zéro prêt en 2006 par exemple.

Les améliorations apportées, prenant en considération le contexte du processus de Bologne, concernent notamment l'intitulé du prêt, l'élargissement des conditions d'accès et d'octroi, la communication des informations en collaboration avec les services sociaux des Hautes Ecoles et de l'Université. A noter que les acteurs de terrain que sont ces services sociaux ont été utilement associés à une réunion de travail qui a permis de dégager d'intéressantes pistes de réflexion. Au niveau de la communication, une nouvelle affiche vient d'être éditée, ainsi qu'un dépliant, fort opportunément puisque le Salan du SIEP va commencer.

M^{me} le Député ajoute que la dynamique insufflée, l'amélioration de la communication ont déjà apporté un premier résultat puisque 4 prêts ont été accordés avec ce nouveau système, ce qui est encourageant. Elle précise aussi que ce sera important d'être présent dans la future Maison des Langues.

Un conseiller demande si des modifications similaires seront transposées à d'autres types de prêts, dans le cadre de l'accès au logement. Ceci sera vu en fait en commission logement le lendemain. M^{me} le Député répète sa préoccupation quant au niveau d'endettement des personnes et l'extrême prudence qui en découle. Elle donne l'exemple pour le prêt pour une spécialisation, de la prise en compte de la loi sur les garants.

En réponse à un autre conseiller qui pointe la diminution plus importante du nombre de prêts dits « classiques » pour l'enseignement universitaire par rapport aux Hautes Ecoles, M^{me} le Député répond que les liens renoués avec l'Université, via son service social, dans le cadre de la révision du règlement du prêt pour une spécialisation auront peut-être un impact l'an prochain sur le nombre de prêts.

Ceci conclut la partie de la sixième commission consacrée au rapport d'activités sur les prêts d'études octroyés par la Province de Liège.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

Je rappelle que le dossier reste ouvert jusqu'à demain. Donc, vous avez le temps de réfléchir.

Document 07-08/RA/03 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Culture

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/03. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Chantal GARROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} GARROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la troisième commission s'est réunie ce mercredi 12 mars afin de prendre connaissance du rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Culture.

Ce rapport d'activités nous est présenté à l'aide d'un power point qui nous est commenté par M. le Député rapporteur.

Tout d'abord, celui-ci nous présente l'organigramme de la Direction générale des services de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique et il remercie les fonctionnaires responsables pour leur présence à la réunion.

Il souligne ensuite le travail de la cellule communication, chargée des relations avec les médias, des campagnes publicitaires et de la rédaction d'une publication trimestrielle « DiverCités », ainsi que d'une lettre d'informations interne, intitulée « Des nouvelles d'ici et pas d'ailleurs ».

Le Service de la Culture est composé, pour sa majeure partie, de deux grands départements : celui de la lecture publique et celui des musées et expositions.

Le département lecture publique comprend les bibliothèques et la médiathèque, deux secteurs qui ont fusionné par la mise en place d'un nouveau logiciel (ALEPH), l'adoption d'une carte d'abonnement et d'un règlement uniques et l'harmonisation des horaires.

La bibliothèque des Chiroux, qui reçoit en moyenne 1500 personnes par jour, a la particularité d'être, à la fois, une bibliothèque locale, centrale et principale. En tant que locale, elle assure le prêt au public et la mise en place d'une carte unique dans le courant du premier semestre 2008 desservira l'ensemble du réseau liégeois de lecture publique. En tant que centrale et principale, la Bibliothèque des Chiroux étend son réseau de services vers les bibliothèques locales. Elle est aussi le centre de nombreuses activités d'animation, comme La Fureur de Lire, L'Heure du conte, Je dis Livre... et l'initiation à l'Internet.

Il ne faut pas, non plus, oublier la bibliothèque itinérante (bibliobus) et son rôle de proximité avec les communes.

La médiathèque est connue de tous pour ses prêts de médias, mais il importe de souligner le rôle important du studio comme outil professionnel au service des artistes et organismes culturels de la Province de Liège et comme partenaire privilégié de l'opération « Ca balance », consacrée aux jeunes groupes exerçant leur talent dans le domaine des musiques actuelles.

Passons maintenant au Département expositions et musées.

L'objectif de la direction scientifique est de permettre une meilleure coordination des événements et de tisser des liens avec d'autres secteurs comme les écoles dans le cadre d'expositions thématiques.

Le Service des Expositions initie des projets qu'il gère de la conception au montage et il a apporté une aide essentielle dans la scénographie du parcours du Musée de la Vie Wallonne.

Le Service des Musées fournit un travail considérable dans la rénovation du Musée de la Vie Wallonne dont la réouverture est programmée en septembre 2008 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Le nouveau parcours du Musée sera axé sur la sociologie plutôt que sur l'ethnologie comme il était auparavant. Le Musée de la Vie Wallonne offre de nombreux services (bibliothèque, archives, conservation, restauration, encodage des collections, etc) et il a intégré le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon, la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie et le Théâtre de marionnettes.

Quant au Château de Jehay dont la Province de Liège est pleinement propriétaire, il est le lieu de nombreux événements culturels et expositions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans les parcs et jardins. Citons « Mon beau château », « Espaces poétiques » et « Arbres d'acier ».

On ne peut terminer ce bilan sans évoquer le travail du Service de l'Education permanente qui initie et organise différents événements d'importance, comme « Y a pas d'Lézar », « Images publiques », « Arbres d'acier », « Design 2006 », « Ca balance », « Odyssée Théâtre », avec la volonté de soutenir les créateurs de la région, mais aussi de favoriser les contacts avec les artistes des autres communautés nationales ou d'autres pays, et ce dans tous les secteurs, de la musique à l'artisanat, des arts plastiques au design.

Au niveau de l'éducation permanente, nous devons également souligner le rôle de la Maison des Loisirs de Seraing, dont la gestion est partagée entre la Province, la commune et l'ASBL Maison des Loisirs.

Le moment est venu de passer à la séquence questions-réponses.

Un commissaire dit avoir le plaisir de constater un regain de dynamisme et une fréquentation accrue des jeunes au niveau de la lecture publique. Il demande ensuite pourquoi la numérisation des périodiques n'a pas évolué. Il lui est répondu d'un contrat a été conclu avec une société pour le dépouillement de 500 revues.

La richesse de la collection du Musée de la Vie Wallonne suscite chez ce même commissaire une interrogation : ne faudrait-il pas prévoir un site spécifique qui permettrait une visite virtuelle du musée ? Le Député rapporteur affirme que l'afflux de dons a augmenté le nombre de pièces, preuve de la valeur du musée aux yeux des citoyens et qu'il est prévu de réaliser ce site, vu que l'exposition permanente ne dépassera pas 10% des collections.

Le même commissaire suggère de rendre hommage à M. Jean CHARLIER, ancien Inspecteur général de la Culture, qui a fait preuve d'un grand dévouement en faveur de la lecture publique. Le Député rapporteur trouve la suggestion intéressante et promet d'y réfléchir.

Un autre commissaire affirme ne pas avoir la même opinion en ce qui concerne la lecture publique, car si on compare le nombre de prêts de la bibliothèque depuis 2003, on constate un déclin sévère. Il lui est répondu que la situation d'aujourd'hui n'est pas comparable avec celle de 2003 car, à cette époque, la bibliothèque était encore communale et provinciale et que, suite au déménagement de la salle Ulysse Capitaine et de la bibliothèque des dialectes de Wallonie, un certain nombre d'abonnés sont partis vers d'autres secteurs.

Le même commissaire constate que le nombre de prêts de la médiathèque est en forte diminution. Son attention est attirée sur l'influence des nouveaux comportements, notamment ceux liés aux possibilités de téléchargement par Internet et auxquels on cherchera les réponses appropriées.

Ce commissaire demande encore pourquoi une série d'animations sont organisées autour du livre, mais peu en ce qui concerne la musique. La réponse est la suivante : beaucoup d'institutions telles l'Orchestre philharmonique, l'Opéra et des ASBL jouent un rôle auquel la médiathèque n'a pas à se substituer. Par ailleurs, plusieurs séances de « Je lis Livre » ont été consacrées à des musiciens et des concours « Musique en questions » ont été organisés ainsi que des animations « Jeunesse » autour du domaine musical.

Un troisième (et même une troisième) et dernier commissaire a noté l'existence d'un fonds de livres en néerlandais et en anglais pour la section Enfants et l'Espace Jeunes et pose la question de savoir pourquoi il n'existe pas de livres en allemand. La Directrice met l'accent sur le rôle central et local de la bibliothèque qui fait qu'elle achète des livres en langues étrangères en fonction de la demande des

bibliothèques locales en vue de favoriser l'intégration ou d'aider les classes d'immersion. Cependant, la bibliothèque entretient régulièrement des contacts avec les bibliothèques germanophones.

En ce qui concerne la location de salles au Château de Jehay, le même commissaire a remarqué, d'une part le paiement ou la gratuité et d'autre part des différences au niveau des sommes demandées et il voudrait en connaître la raison. Le Député rapporteur ne peut y apporter de réponse immédiate mais promet de se renseigner auprès de l'ASBL, responsable de ce service.

On en arrive à la dernière question posée par le même commissaire et qui est la suivante : pourquoi le montant des sommes accordées aux différents ASBL n'est-il pas mentionné dans le rapport ? Il lui est répondu que tout est inscrit dans les PV de la Députation provinciale et que chaque Conseiller provincial a la possibilité de les consulter.

Les questions sont épuisées. Vous, j'espère que non. La séance est levée.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Celle de la commission, Madame GARROY ! Pas aujourd'hui ! Merci Madame GARROY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK, M. DEMOLIN, M^{me} BINET. Je commence par M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, je voudrais profiter de cette tribune pour féliciter l'ensemble du Service Culture pour tout le travail effectué et particulièrement les Services de l'Education permanente pour leurs opérations « Y a pas d'Lézar », « Odyssée Théâtre » et « Ca balance pas mal », qui permettent à de jeunes talents d'éclorre dans les meilleures conditions.

Mais le cœur de mon intervention sera axé sur la lecture publique et l'inquiétude persistante pour ce secteur à la lumière de l'analyse des chiffres, tant de la fréquentation que des prêts.

J'ai fait état en commission d'une perte de 8000 usagers en 4 ans en comparant les adhérents bibliothèques 2003 avec l'ensemble des adhérents bibliothèque et médiathèque en 2007 puisqu'il n'y a plus qu'une seule carte pour les deux secteurs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 30.500 membres bibliothèque en 2003, 22.500 membres bibliothèque/médiathèque en 2007. Un quart de membres perdu en un si court laps de temps est effrayant.

Ce chiffre de 8000 usagers perdu est certainement inférieur à la réalité puisque j'aurais dû ajouter aux chiffres bibliothèque 2003 un nombre d'adhérents qui ne fréquentaient que la seule médiathèque. Mais je n'ai pas voulu encore plus noircir le tableau.

Quelles sont les causes de cette désaffection du public pour les prêts organisés par la Province ?

Certes, il y a un désintérêt pour la lecture, toutes les enquêtes le démontrent. Mais il y a surtout une médiathèque qui plonge et qui par la même occasion, plombe les chiffres de l'ensemble. 216.500 prêts pour la saison 2002/2003, 157.000 pour 2007.

D'aucuns se plaisent à mettre en avant dans cette grisaille une lueur d'espoir que constituerait la hausse du prêt DVD comme si on ne savait pas que demain, elle subira le même déclin, pour la même raison : le chargement sur le net.

La Médiathèque provinciale n'est pas la seule, loin de là, à subir de plein fouet l'avancée technologique des médias. La Communauté française qui, je le rappelle a un site médiathèque à 300 mètres

du nôtre, a dû mettre sur pied en 2007 un plan de rationalisation drastique qui comportait le départ d'une quarantaine de collaborateurs.

Alors nous nous interrogeons : pourquoi deux niveaux de pouvoir public engloutissent-ils des sommes importantes dans une activité culturelle qui a perdu de sa pertinence ?

Pourquoi s'évertuer à se faire concurrence ? Une seule médiathèque sur Liège ne suffirait-elle pas à la demande ?

A l'heure où le sous financement chronique de la culture est régulièrement dénoncé par les acteurs de terrain, les sommes engagées d'un côté ou de l'autre ne seraient-elles pas plus utiles à d'autres secteurs d'activités culturelles ?

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, au cours de la session d'octobre 2006/2007, si ma mémoire est bonne, dans le cadre du dossier Culture, j'étais intervenu pour plaider en faveur de la sauvegarde, de la défense et de la promotion de nos traditions culinaires. A cette occasion, j'ai eu le sentiment de m'être imparfaitement ou mal exprimé dans une intervention qui aura sans doute été prise pour une sorte de pochade qui traduisait davantage un intérêt personnel, donc limité, qu'un problème général.

Il faut dire aussi que par une sorte de pudeur injustifiée mais qui s'explique par une forme de puritanisme séculaire, toute activité humaine qui repose sur des fonctions naturelles, lorsqu'elle est envisagée sous l'angle culturel, suscite une réaction de défense : sourire, rire, voire même feinte indifférence. Nous n'aimons pas toujours que, même à travers les démonstrations intellectuelles les plus brillantes – je ne parle pas de moi -, on nous rappelle notre condition animale et nos nécessités végétatives dans un mélange des genres que souvent nous jugeons incongru.

Ceci dit, en considérant la réouverture prochaine du Musée de la Vie Wallonne et l'extrême richesse de ses collections, je persiste et signe : pourquoi ne prendrions-nous pas en compte une culture, une pratique dont nous gardons précieusement les manifestations les plus concrètes ? Ce que nous trouvons naturel et légitime dans d'autres domaines, pourquoi ne pas l'accepter pour la tradition culinaire wallonne ?

A vrai dire, et je suis heureux de votre le Collège pratiquement au complet, cette intervention pourrait s'exprimer dans d'autres dossiers : l'enseignement, la formation, la santé, les affaires sociales, les affaires économiques, l'agriculture, le tourisme. C'est que l'activité humaine se laisse difficilement découper en tranches. Pour des raisons méthodologiques, j'ai choisi la culture qui, par l'ambition totalisante que lui confère un nécessaire humanisme, peut embrasser tout le champ des activités humaines.

Cette intervention, j'y insiste, ne s'embarrasse pas de préoccupations passéistes et ne traduit pas je ne sais quelle nostalgie morose ; elle s'appuie sur un constat alarmant qui rejoint l'actualité la plus brûlante. C'est ce que j'appellerai après le philosophe Michel Onfray, « la fracture alimentaire » ou, pour les esthètes, « la fracture gastronomique », ce qui marque bien l'aspect culturel du problème mais l'aspect politique aussi, au sens noble du terme, puisque l'obésité, la mauvaise nutrition, l'intoxication alimentaire touchent d'abord les gens au pouvoir d'achat modeste.

En raison de conditions de travail contraignantes et de l'étrécissement des budgets, la tendance est plus aux produits surgelés et aux conserves, aux produits bas de gamme et, moins on achète cher, plus on achète mauvais, donc plus salé, plus sucré, hypercalorique, avec les conséquences que l'on dénonce aujourd'hui : l'obésité, le diabète, l'excès de cholestérol.

On insiste donc de plus en plus sur la nécessité d'une alimentation équilibrée, information souvent estompée par le matraquage des grands groupes agro-alimentaires et on insiste également sur la nécessité de manger fruits et légumes. Si vous considérez l'avis qui accompagne souvent les publicités sur les chaînes de télévision françaises à savoir : « Pour votre santé, mangez quotidiennement 5 fruits et légumes », demandez-vous comment un ménage modeste peut matériellement obéir à ce conseil judicieux devant des étals légumiers où sont proposés des produits de toute provenance qui nous incitent à consommer des fraises et des framboises en janvier, par exemple ; ce que n'hésitent pas à nous servir certains restaurateurs séduits par une offre et, il faut bien le dire, par une demande souvent aberrante.

Au-delà de ce constat consternant, il faut chercher les remèdes en privilégiant bien évidemment la prévention. Et c'est là qu'intervient une certaine conception de la culture que sous-tend une conception culinaire : il faut rétablir et promouvoir une diversité du goût, j'y insiste, considérablement menacée par nos pratiques agricoles, par la politique des grands groupes alimentaires et par une forme d'impérialisme anglo-saxon qui, soucieux d'imposer partout l'américain way of life, nous conduit à manger stéréotypé et à consommer les mêmes produits à Shanghai, à Moscou, à Sidney, à Calcutta, à Rio ou à Liège. Nous sommes à l'ère du fast food et de la malbouffe.

Nous savons qu'aujourd'hui, cette altération du goût se manifeste cruellement chez les jeunes, même ceux qui se destinent aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration : dédain des fruits et de légumes, de manière générale, horreur de tout produit naturel qui présente quelque amertume, abus du sucré qui privilégie les sodas aux dépens des meilleurs vins rouges, bref un appauvrissement du goût qui va de pair avec une standardisation de celui-ci chez les adultes.

D'aucuns se sont inquiétés de cette évolution inquiétante à tout point de vue en prônant l'exception culturelle aussi en matière alimentaire et culinaire. Je citerai tout d'abord Slow Food dont l'appellation est déjà tout un programme.

Fondé à Paris en 1989, ce mouvement international regroupe des associations établies en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Suisse, au Japon, au Royaume Uni et, depuis peu, en Belgique. Près de 100.000 adhérents dans 50 pays et environ 1000 conviviaux. Pour cette association, il s'agit de promouvoir les effets bénéfiques de la consommation délibérée d'une alimentation locale, de prévoir des programmes d'éducation du goût pour les adultes et les enfants et de travailler pour la sauvegarde et la promotion d'une conscience publique des traditions culinaires.

Slow Food aide les producteurs-artisans qui font des produits de qualité et encourage les initiatives de solidarité dans le domaine alimentaire. L'objectif est de développer un modèle d'agriculture moins intensif et nocif, capable de préserver et d'améliorer la biodiversité et d'offrir aussi des perspectives pour les régions moins riches.

J'ajouterai que ce mouvement qui plaide pour une nourriture de proximité aux dépens de produits plus lointains dont le transport participe de la pollution générale, a lancé un appel aux candidats français aux élections municipales pour une haute qualité alimentaire dans lequel il demande – sur le modèle du 1% culturel – de consacrer à l'éducation au goût et à des actions éducatives sur l'alimentation 1% du budget communal ou départemental destiné à la préparation des repas collectifs.

J'ai le sentiment que la Province de Liège, avec toutes ses composantes, est très proche de ces objectifs écologiques qui s'affirment dans le concret sans verser dans une tendance à la mode qui reste plus une esthétique affectée qu'une politique réaliste.

Ce que je souhaite personnellement, c'est peut-être une meilleure coordination des efforts consentis et une meilleure visibilité de ceux-ci, sans vouloir empiéter évidemment sur la prochaine séance thématique. Car, comme l'affirme Slow Food dans son manifeste : « C'est dans le respect du goût et non son appauvrissement que réside la véritable culture d'où peut surgir le progrès avec notamment les échanges, sur le plan international, des projets, et dans le domaine des connaissances et de l'histoire.

Permettez-moi cet exemple très récent. Samedi dernier, se tenait à la Paix Dieu le Marché des gourmets, manifestation philanthropique où notre Province tenait un rôle majeur. Dégustation de produits locaux bien sûr, exposants étrangers avec une composante culturelle inévitable. Permettez-moi de parler de mon expérience personnelle que d'autres ici présents pourraient enrichir par leur témoignage particulier : j'y ai acheté une confiture d'oranges amères et un camembert produit par un artisan de Camembert d'une qualité exceptionnelle et à un pris inférieur à tout ce qui est proposé en grande surface où d'ailleurs, des produits de cette tenue ne sont pas proposés. Tâchons d'en tirer la leçon.

Enfin dernier exemple dont nous pourrions nous inspirer dans le cadre d'un musée de la Vie wallonne rénové et redynamisé.

Il s'agit d'une initiative du philosophe hédoniste Michel Onfray, dont j'ai déjà parlé, l'auteur du *Ventre des Philosophes*, initiative qu'il résume dans la formule : « Il y a une vie après les nouilles ». Il s'agit de l'Université populaire du goût, gratuite et ouverte à tous à laquelle collaborent bénévolement des grands chefs comme Jean-François Piège (Hôtel Le Crillon à Paris), Anne-Sophie Pic (trois étoiles à Valence), Eric Fréchon (Hôtel Bristol à Paris) et Didier Elena (Château Les Crayères à Reims) et un critique gastronomique Marc de Champéard.

Essentiellement axée sur la redécouverte des légumes surtout locaux, chaque session est inaugurée par l'écrivain Evelyne Bloch-Dano, récent Prix Renaudot, qui parcourt l'histoire du goût et de la restauration et qui rappelle que « le légume poussait aussi sur le terreau de notre mémoire affective ». Ainsi, enseigne-t-on à tous à cuisiner des légumes classiques ou oubliés (cardon, topinambour, chou, navet, carotte, petits pois, tomate). Ainsi, la grande et saine cuisine est-elle mise à la portée de tous, loin des produits de luxe aux prix exorbitants qui ne s'adressent qu'à une élite de classe au goût d'ailleurs également formaté.

Cette initiative qui, manifestement va faire des petits dans d'autres lieux, rencontre un succès extraordinaire. Et pour ceux qui douteraient encore de sa dimension culturelle (dans tous les sens du terme), écoutons Michel Onfray : « La fracture sociale est aussi économique. La cuisine n'est pas une question de moyens, mais relève de la culture. Nous voulons proposer aux gens de toute conditions d'apprendre à retrouver le goût des choses ». Vous réaliserez qu'il s'agit non seulement d'un programme culturel mais encore d'un enjeu réellement démocratique. Car si l'on y veille, en cette matière, l'écart entre pauvres et riches ne fera que grandir sous l'effet de la mondialisation et la pression des grands groupes alimentaires, voire de la grande distribution.

Mes chers Collègues, à considérer l'ensemble des rapports qui sont soumis à l'appréciation de notre assemblée, j'ai le sentiment que la Province de Liège n'est pas loin d'une initiative apparentée à celles que je viens de rappeler. Elle en possède tous les instruments, elle en a la taille requise et elle cultive une philosophie très proche de celle qui sous-tend les actions précitées.

Je laisse au Député rapporteur, mais aussi au Collège provincial, le soin de réfléchir au contenu de cette intervention qui réclame moins une réponse immédiate qu'une appréhension des spécificités de notre Province en la matière.

Je pense toutefois qu'à l'heure où nous entendons améliorer la visibilité de notre Institution et à l'aube de la réouverture d'un musée qui rassemble toutes nos richesses culturelles, une forme de concrétisation de ces réflexions n'est peut-être pas superflue.

C'est d'ailleurs le paradoxe de cette intervention qui, en prônant une nouvelle forme de culture populaire, ne prête qu'aux riches.

Merci.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. M^{me} BINET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BINET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. DEMOLIN et cela me conforte toujours dans l'idée de cultiver mes propres poireaux et préférer de cueillir une rainette d'escarpe que manger carambole et mangue.

Ceci est moins gastronomique mais néanmoins interpellant. ALEPH 500, logiciel ultra performant développé par la société française Ex Libris, est acquis en 2005 et est mis en opération en 2006 par la Province.

A la lecture du rapport d'activités concernant la Culture 2006-2007, je trouve un texte laconique qui ne m'apprend pas grand-chose. Donc, j'ai alors parcouru différents documents dont une présentation du logiciel dans Proxi Liège, le prospectus expliquant bien sûr tous les avantages venant d'Ex Libris, et enfin la délibération de votre Collège, assez récente du 20 décembre 2007. Tous mettent en évidence les qualités réelles certes de cet outil.

Et je reste malgré tout intriguée par des interpellations diverses venant du personnel de bibliothèques. J'ai donc eu envie d'en connaître un peu plus, peut-être un peu mieux mais je reste avec pas mal de questions.

Lors du bureau du lundi 10 mars, M. BEAULEN nous donne à ce sujet des informations de type tout à fait technique et parle notamment de la mise en réseau progressive de bibliothèques partenaires.

Je prends alors connaissance d'un document de prévision budgétaire pour l'intégration au réseau ALEPH qui m'a été remis par un bibliothécaire et je découvre les conditions à remplir pour les bibliothèques partenaires.

Ainsi, je lis textuellement que – je ne donnerai pas toute la liste – la redevance d'adhésion – donc je pense une location – obligatoire coûte mensuellement la somme de 120 euros par poste ; un exemple d'une bibliothèque qui a 10 postes, donc par mois 1200 euros. Cette redevance, c'est bien stipulé, ne couvre pas les frais de connectique, de matériel dans les bibliothèques, de migration des données, ni de formation du personnel.

Le coût estimatif de la migration est de 34,5 euros pour 1000 livres. Or, cette bibliothèque me dit avoir un réseau d'environ 90.000 livres, donc 3.105 euros.

Je suis un peu interpellée parce que, en lisant la délibération du Conseil, il y a d'autres chiffres, notamment deux bibliothèques, celle de la Ville de Verviers et le réseau dont on a déjà parlé Burdinale/Mehaigne, paient une redevance mensuelle de 110 euros pendant 36 mois. Mais on ne parle pas de postes. Donc, cela pourrait paraître assez bon marché : 110 euros pendant 36 mois. Tandis que sur le document que je possède venant d'Ex Libris, ce ne sont pas tout à fait les mêmes chiffres !

Autre point : les coûts relatifs à la formation, indispensable pour du personnel qui est habitué à Antigon, à Socrate et à d'autres logiciels sont explicitement exclus de la redevance. Qui assumera les coûts de ces formations ? Sont alors énumérées les différentes possibilités de formation.

Ce logiciel exige des ordinateurs performants que n'ont pas certaines bibliothèques plus rurales ou moins importantes. Celles-ci jouent, me semble-t-il, un rôle de premier plan dans la transmission de la culture et le relationnel aussi vis-à-vis de citoyens moins favorisés notamment au point de vue de leur déplacement vers des centres urbains.

Point suivant, le dernier que j'ai épinglé, il y en a d'autres, il est possible d'adjoindre un VPN que nous connaissons un peu maintenant, qui permettrait de rentrer dans l'internet provincial sécurisé. Des responsables de bibliothèques se demandent si la Province exigeait le VPN, qui en assumerait la dépense ?

Ce document donne encore d'autres renseignements, ma liste n'est pas exhaustive.

Des interrogations supplémentaires m'ont été soumises telle que celle de savoir quid de la propriété des données en cas de rupture du contrat, faute par exemple de pouvoir honorer toutes les charges inhérentes à l'intégration du logiciel.

J'ai bien enregistré que des communes de Hesbaye se sont regroupées ; j'en comprends maintenant peut-être sans doute mieux la raison fondamentale et il est dit – et je peux le comprendre – que l'utilisation du logiciel est intéressante.

Je me permets de relever dans les documents publiés par Ex Librix d'autres constats.

Il y a 23 bibliothèques d'universités très prestigieuses ou d'écoles supérieures qui utilisent ALEPH, toutes françaises, sauf notre Université liégeoise. Il y a aussi 10 bibliothèques spécialisées, dont la Bibliothèque royale de Belgique. 6 bibliothèques municipales et provinciales, dont la nôtre des Chiroux.

Notre bibliothèque provinciale possède 200 licences utilisateurs, seule la bibliothèque de l'Université de Montpellier nous dépasse avec 250 licences. L'Université de Liège en déclare 120. Des universités prestigieuses telles que Lille, Nanterre, Lyon, etc, en utilisent beaucoup moins, parfois nettement moins. Ce nombre m'interpelle ; je me pose des questions.

Suite à ces réflexions, M. le Député pourrait-il nous éclairer et nous faire savoir :

- combien a coûté à la Province une licence utilisateur ?
- qu'est-ce que ce terme licence utilisateur signifie ?
- dans quelles communes à ce jour le processus est-il installé ?
- quelles sont celles qui ont signé un partenariat avec la Province ?
- quel est le calendrier des installations prévues ?
- en considérant les chiffres relevés en début de réflexion, quel est le coût moyen annuel de ces services (hors matériel) ?

Par ailleurs, il me revient que la Communauté française est intervenue dans une subvention particulière pour ce dispositif informatique.

Pourriez-vous aussi, Monsieur le Député, nous préciser quels sont les engagements de services rendus aux bibliothèques locales auxquels s'est engagée la Province au terme de cette subvention particulière ? Et peut-être aussi quel en est le montant ?

Voilà, je lis des termes dans le document de présentation ALEPH : « L'enjeu de vouloir offrir plus de possibilités, plus de facilités et plus de plaisir de lire en Province de Liège est de taille, puisque la lecture

permet la connaissance, la prise de conscience du monde, la participation à la société, en un mot : la démocratie ».

J'ai cependant certaines craintes, notamment celle de voir « disparaître », faute de moyens, des bibliothèques locales, rurales qui permettent à des volontaires aussi toute une série d'activités accessibles, qui jouent un véritable rôle social de convivialité et d'accès démocratique à la lecture.

En effet, avoir accès aux bibliothèques universitaires n'est pas forcément la priorité pour de très nombreux citoyens. Pour eux, il est essentiel de préserver des centres de lecture, peut-être moins richement dotés, mais de proximité. Or, ne serait-il pas dommage que des coûts d'exploitation qui paraissent prohibitifs, imposés par le biais de ce logiciel ALPEH, n'étouffent ces petites bibliothèques garantes de l'accès à la lecture pour tous.

Monsieur le Député, chers Collègues, je vous remercie pour votre attention et espère recevoir des éclaircissements aux multiples interrogations en partie énoncées.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère.

Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

Document 07-08/RA/06 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Famille, l'Enfance et aux Affaires sociales

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/06. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} LAMBINON, à nous en faire connaître les conclusions mais c'est, je pense, M. STREEL qui va monter à la tribune, M^{me} LAMBINON ayant de grandes difficultés à se déplacer. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, j'interviens donc au nom de ma collègue, M^{me} LAMBINON, néanmoins présente mais qui a quelques difficultés à se déplacer.

L'intervention se déclinera en deux parties, la première partie concerne les interventions financières à caractère social et la deuxième partie la Maison du Social, ses services et ses activités. Il y aura également cinq questions.

La cinquième commission s'est donc réunie le mercredi 12 mars à 17h30 et a examiné les rapports d'activités « Famille, Enfance et Affaires sociales ».

Première partie : interventions financières à caractère social. Elles se répartissent en deux grands axes : les prêts et les subventions.

1. Les prêts à l'installation des jeunes et les prêts au logement, soit hypothécaires pour l'achat d'une maison modeste et d'éventuels travaux de rénovation ; soit complémentaires à l'achat, transformations ou

embellissement extérieur des immeubles situés en ZIP, en zone d'initiative privilégiée. Dans les deux cas, les taux d'intérêt sont extrêmement avantageux.

2. Les subventions : aux personnes âgées, handicapées et à faibles revenus pour le placement et l'abonnement du téléphone, la location d'un appareil de biotélévigilance ; à des associations ou collectivités publiques et privées œuvrant dans les domaines tels que téléservices, promotion familiale, enfance défavorisée, détresse, handicapés physiques et mentaux, intégration des personnes étrangères, coopération au développement.

Deuxième partie : la Maison du social, ses services et ses activités.

Celle-ci s'implante sur deux sites : le Boulevard d'Avroy et la rue Beeckman. Elle est composée de l'ASBL CEDS – Centre d'études et de documentation sociales ; du CIPREA – Commission d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent qui travaille principalement pour la prévention de l'inceste et de l'abus sexuel ; du CAD – Centre d'aide à domicile qui, au départ, a été créé pour fournir une aide paramédicale, ménagère et sociale aux handicapés, puis s'est orientée vers la guidance exclusive des familles marginales dans le cadre de l'enfance maltraitée. Ses actions permettent souvent d'éviter le placement en institutions.

Au sein de la Maison du social, on dénombre des commissions bien spécifiques qui développent des réflexions et initiatives concrètes en rapport avec un thème particulier. Elles se composent de représentants du monde social, judiciaire, universitaire, médical et bien entendu politique.

A savoir, les commissions :

- égalité des chances constituée de deux volets : lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes ; promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision ;
- prévention du suicide ;
- prévention des assuétudes ;
- seniors.

Elles proposent des soirées débat, des colloques, des formations, des outils de prévention.

Depuis cette législature, deux nouvelles actions se sont développées.

Dans le cadre de la lutte contre les assuétudes, un Point Cannabis s'est ouvert dans le Carré liégeois avec pour objectifs d'assurer une écoute et d'offrir une information pertinente aux jeunes, aux parents ; de permettre une thérapie brève.

La commission violences a mis également en place une permanence juridique. M^{me} BOURGUIGNONT, Procureur du Roi honoraire, dispense aux victimes des conseils judiciaires et les oriente vers des solutions personnalisées. Ces permanences sont anonymes et gratuites.

Et enfin vient d'adjoindre à la Maison du social, le Fonds d'entraide de la Province de Liège dont les bénéficiaires sont soit des orphelins des victimes d'événements calamiteux, de catastrophes en ce compris les accidents mortels du travail ou sur le chemin du travail en Province de Liège, soit les orphelins des habitants de la Province de Liège victimes de ces désastres à l'extérieur de la Province.

A l'issue de cette présentation par les directeurs des services, des questions ont été posées. Elles sont au nombre de cinq.

Première question. A la lecture des tableaux, on remarque que les montants liquidés par année et le nombre de prêts du logement suivent une courbe descendante depuis plusieurs années mais que, par

contre, le montant octroyé par prêt hypothécaire est lui en augmentation. Comment expliquer cette situation ? Quelles sont les intentions du Collège provincial ?

M^{me} le Député répond à la commissaire qu'une réflexion est actuellement en cours. La Province doit-elle agir en tant que banquier ? Par contre, le public auquel on s'adresse par le biais de ces aides est très souvent précarisé. L'aspect social y trouve donc tout son sens car le but est que chacun puisse vivre dans un logement adapté aux conditions de salubrité.

Voici les pistes de réflexion. La cellule pourrait se reconvertir en devenant conseil et/ou accompagnant en vue de l'obtention de prêts ; d'autres niveaux de pouvoir proposent de nombreux prêts que l'on peut cumuler ; les conditions à remplir pourraient évoluer. Par exemple, l'achat d'une maison pour un montant de 50.000 € n'est plus guère d'actualité. Cette réalité a déjà été prise en compte, ainsi la somme a-t-elle été relevée dans certaines cas jusqu'à 70 ou 80.000 €; d'où l'augmentation constatée dans les tableaux. Le savoir faire d'un parent indépendant pourrait servir de garantie à l'emprunteur. Donc, tout en y réfléchissant, la Province continuera sa politique de prêts au logement.

Deuxième question. La Province intervient dans les frais de minitel et de télécopie en faveur des personnes sourdes et malentendantes. Plus aucune intervention n'est sollicitée depuis 2 ans. Ne pourrait-on envisager ce type d'intervention pour un ordinateur et un raccordement internet ?

M^{me} le Député répond à la commissaire que l'on réfléchit actuellement à une réorientation de cette aide vers l'amélioration du service de biotélégénéraliste. L'appareil utilisé actuellement pourrait être plus complet, utilisé à l'extérieur des habitations, porteur d'un message visuel. La télévision pourrait, elle aussi, devenir un relais-image et améliorer la rapidité des secours. Une aide à l'un, dira-t-elle, M^{me} le Député, ne peut détruire l'aide aux autres.

Troisième question. Après l'ouverture du Point Cannabis, la Province de Liège a-t-elle d'autres projets dans ce domaine ?

M^{me} le Député répond au commissaire que le souhait est d'être présent dans chaque arrondissement. A l'heure actuelle, 6 Points Cannabis pourraient être envisagés. Certains ont déjà du personnel en formation. D'autres n'en sont qu'au stade de l'information par les autorités locales. L'Aide à la jeunesse s'est aussi montrée désireuse de participer à l'ensemble du projet.

Quatrième question. La réflexion sur les subsides octroyés à la Coopération au développement a-t-elle évoluée depuis octobre dernier ?

La Députation provinciale a informé la Coopération au développement qu'elle souhaitait que les projets retenus par la cinquième commission soient bien subsidiés. Ce qui a été fait. Une nouvelle réflexion sera initiée en avril, avez-vous dit, Madame le Député.

Va-t-on continuer à saupoudrer ou va-t-on héberger, comme c'est déjà le cas, des associations qui œuvrent sur le territoire de la Province en faveur des pays du Tiers Monde ou bien encore accompagnera-t-on des projets jusqu'à leur aboutissement ? La question est posée.

Cinquième et dernière question. Soirée débat : femmes, média et publicité. Il semblerait que le débat fut assez animé. Qu'en est-il exactement ?

Il est vrai qu'un certain malaise a été ressenti dans la salle à propos du film et de la publicité qui lui a été faite. Certes le débat fut très animé, répond M^{me} le Député. Des représentantes d'associations y ont tenu des propos qui dataient d'une autre époque, estime-t-elle. La publicité pour cette soirée, quant à elle, n'aurait pas été bien perçue par certains professionnels.

La réunion de la commission s'est ainsi clôturée. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur STREEL et merci Madame LAMBINON. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame le Député.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial (de son banc).- Je ne sais pas si j'ai bien compris mais, dans le rapport, on fait allusion au montant de 50.000 € qui peut être accordé dans certains cas. C'est une des réflexions.

M. STREEL.- Oui, oui, c'est une des réflexions. Tout à fait, d'accord.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci pour la précision. Quelqu'un souhaite poser une question ? M. DEMOLIN demain, M^{me} GARROY demain également.

Le dossier reste donc ouvert.

Document 07-08/RA/07 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Logement

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/07. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} KEVERS, à nous en faire les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} KEVERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, en sa séance du mercredi 12 mars 2008, la cinquième commission a écouté M. le Député nous présenter avec un support power point, le rapport d'activités sur le Logement en Province de Liège du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007.

La Province de Liège investit annuellement un montant de 500.000 euros dans sa politique du logement social. Celle-ci participe à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de logements locatifs dans les noyaux d'habitats anciens et se structure autour de deux axes distincts.

Le premier axe : dans le cadre de l'article 54 du Code wallon du Logement, un soutien additionnel de 10% aux aides de la Région wallonne a été affecté à des projets d'acquisition rénovation. Dans le cadre exclusif des opérations d'acquisitions et de rénovations, la Province de Liège a ainsi concouru en 2006 à la concrétisation de 38 nouveaux logements sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 250.000 €. Les aides se sont ventilées entre les communes suivantes : les communes d'Awans, de Thimister-Clermont, d'Herstal, de Saint-Vith, de Bassenge, de Remicourt et enfin Fexhe-le-Haut-Clocher.

Le territoire de la Province est couvert par 20 sociétés de logements de services publics, appelées SLSP, et par 2 guichets. M. le Député explique que ces SLSP font l'acquisition de logements et les mettent en location.

Le second axe : les opérations de réhabilitation de dessus de commerces situés dans les centres urbains de Huy, Verviers, Seraing et Liège à concurrence de 250.000 €. M. le Député explique toute la difficulté de convaincre plusieurs propriétaires d'une même rue de réhabiliter les dessus de commerces.

La Province soutient également 5 Agences immobilières sociales à savoir, les AIS de Seraing, Verviers, Liège, Ourthe-Ambève et Saint-Vith. Ces structures qui assurent un suivi souple et rapproché de personnes fragilisées, vivent des difficultés endémiques malgré les aides accordées par la Région wallonne. Face à ce constat, un crédit budgétaire de 125.000 € a été adopté pour permettre l'octroi de 25.000 € à chaque AIS.

Ces aides feront l'objet d'un suivi conformément aux contrats de gestion intervenus entre chacune de ces 5 ABSL et la Province de Liège.

Pour ce qui est du soutien au plan Habitat Permanent, l'effort provincial s'effectue sur deux lignes de force à savoir :

1. le développement d'un projet pilote d'habitat permanent en camping. Un comité de pilotage a été constitué. Celui-ci est chargé de définir les contours de cette expérience et d'en fixer les modalités techniques et financières pour investir dans ces constructions novatrices.
2. le soutien aux projets immatériels dans le cadre du plan HP. Une enveloppe de 10.000 € a été consacrée pour une collaboration privilégiée avec l'ASBL La Teignouse de Comblain-au-Pont, pour la mise en place d'un dispositif de démocratie participative dont la dynamique vise à définir le modèle de logements à construire dans le projet pilote visé ci-dessus.

Un soutien de 4.000 € a été octroyé à l'ASBL Acteurs de l'Ombre de Liège, pour la poursuite de son projet théâtral formatif de prise de conscience par les résidents de leur réalité en les confrontant à la réalité collective du groupe, des institutions et de la société.

Une commissaire interpelle M. le Député concernant la page 19 du rapport d'activités. La politique du logement se structure autour de deux axes alors qu'il y a un point 3 en page 20 du rapport. M. le Député explique que le troisième point fait partie de l'axe 2 à savoir les opérations de réhabilitations de dessus de commerce. Le montant n'a pas été affecté dans la mesure où le Gouvernement wallon n'avait pas encore à cette date approuvé les programmes communaux d'actions en matière de logement.

Cette même commissaire demande si le guichet du crédit social « Terre et Foyer » existe toujours car elle y est administrateur et n'a pas encore été convoquée une seule fois. M. le Député promet de prendre contact avec « Terre et Foyer » pour éclaircir le point.

Comme il n'y a plus de questions, ni remarques, M^{me} la Présidente clôture la séance.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame KEVERS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Des questions sur le sujet ?

Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

Document 07-08/RA/02 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Agriculture

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/02. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième commission. J'invite le rapporteur, M. DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Ce sera bref. Madame la Présidente, mes chers Collègues, Madame la Greffière, la séance a été ouverte par M. HAAS, que nous attendions depuis longtemps et qui était, je dirais, à première vue, requinqué et ragaillardi.

M. le Directeur général BERNAERDT, aidé par Power point, pas encore tout à fait au point, présente et explicite le rapport d'activités pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007. C'est ainsi que tous les tableaux chiffrés finissent par être assimilés et mémorisés par tous les membres présents.

Il aborde alors les réponses des services aux besoins des agriculteurs. Il le fait en 8 points :

1. L'encadrement des nouvelles spéculations telles que l'usine de bioéthanol de Wanze, les bio digesteurs de matières organiques d'origine agricole, le chanvre industriel et ses utilisations en éco-construction, en construction automobile ou cosmétique.
2. La recherche de nouvelles alternatives pour l'alimentation par un soutien financier à Pro animal pour la production viandeuse de qualité différenciée, le développement de la Charte Perfect dans ses aspects environnementaux, le soutien financier aux ASBL Profruit et GAWI dans la lutte intégrée, la mise à disposition des moyens nécessaires à l'encadrement des producteurs « bio », le développement via un projet européen du secteur agro-alimentaire artisanal par un accès plus facile des consommateurs.
3. Les difficultés du métier par les aides financières au projet de lutte contre la précarité en agriculture et les échanges entre agriculteurs.
4. Les analyses de conseils et de contrôle pour l'amélioration des techniques de productions végétales et animales.
5. Les expérimentations végétales et les services d'avertissements pour réduire les pollutions d'origine agricole afin de réduire la pression sur l'environnement.
6. L'encadrement de la commercialisation des produits de notre terroir via le soutien aux marchés du terroir.
7. La communication en agriculture par des opérations telles que les spots TV, les opérations Agricharme ou des lettres d'information.
8. L'échange d'informations entre pays européens par des contacts avec des Départements français et l'agence environnementale en Angleterre.

J'ai résumé parce que chacun ayant eu les notes, a pu les lire.

Le Président ouvre alors la discussion et quelques questions sont posées. J'en ai relevé 5 :

1. A-t-on une idée du nombre de fermes qui restent en activités ?
2. Les services provinciaux pourraient-ils développer davantage leurs recherches sur les bios digesteurs ?
3. Pourrait-on se pencher sur la problématique liée à la situation du secteur des 10 ans et plus ?
4. Lors des foires, distribue-t-on des syllabus à destination du grand public ?
5. Quel est l'état d'avancement des projets Interreg ?

Enfin, une remarque, page 23 : il fallait lire « promotion des produits carnés » et non « promotion des produits canins ».

Le Député MESTREZ et le Directeur général apportent les réponses et explications aux divers intervenants et je dois dire, je l'ai perçu comme ça, cela ne vaut que pour moi, mais c'est dans l'allégresse que votre deuxième commission a pris connaissance du rapport d'activités consacré à l'Agriculture.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DESMIT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} BLAISE aujourd'hui, M^{me} PERIN demain. Vous pouvez venir, Madame BLAISE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le rapport d'activités, ainsi que la présentation faite par M. le Directeur général font la part belle aux mesures mises en œuvre pour permettre l'émergence de nouvelles filières agricoles et notamment le développement de filières courtes de commercialisation des produits du terroir.

Dans le même temps, M. le Député rapporteur a reconnu que ce créneau était très difficile à exploiter. La fréquentation de marchés ou de producteurs locaux relève effectivement encore souvent de démarches occasionnelles de vacances ou saisonnières et peine à s'ancrer dans la vie de tous les jours.

J'emboîterai le pas à M. DEMOLIN qui demandait que la gastronomie locale soit reconnue dans les musées. Moi, je vous demanderai, à ce moment-là, de la faire sortir au plus vite et de la faire rentrer dans nos cantines et les buffets au quotidien.

Nous nous interrogeons sur l'attitude adoptée par les institutions provinciales. Dans quelle mesure celles-ci montrent-elles l'exemple et valorisent-elles au quotidien les produits locaux dans leurs établissements ?

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame BLAISE.

Le dossier reste ouvert ; nous poursuivrons la discussion demain.

Document 07-08/RA/11 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Bâtiments (Services techniques provinciaux)

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/11. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie le jeudi 13 mars 2008 pour prendre connaissance du document 07-08/RA/11, c'est-à-dire du rapport d'activités des Services techniques provinciaux portant sur la période de juillet 2006 à décembre 2007.

Le Député rapporteur était M^{me} CHEVALIER en remplacement de M. PIRE qui subissait un cas de force majeure lié à un déplacement à l'étranger.

M^{me} la Directrice générale et les différents Directeurs nous ont présenté un résumé du rapport sous forme d'une projection power point.

Lors de la présentation de l'organigramme du service, M^{me} la Directrice générale a mis l'accent sur le changement majeur dans l'organigramme, c'est-à-dire le rattachement du SPIE+ à la direction générale des Services techniques provinciaux.

Le Service technique provincial à proprement parler emploie 68 agents répartis en trois domaines d'activités :

- le service des voiries dont le budget s'élève à 220.000 € ;
- les cours d'eau avec un budget de 1.800.000 € et
- le patrimoine provincial dont le budget s'élève à 1.100.000 €.

Les missions du service sont très variées : il faut office de bureau d'études et d'assistance technique pour le patrimoine provincial ; il gère les cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie (entretien, amélioration, réparation) ; il est auteur de projets pour les pouvoirs locaux ; il donne des avis relatifs à la voirie vicinale et en matière d'aménagement du territoire ; il est chargé de la coordination de sécurité et de santé pour les projet provinciaux et communaux ; il conseille en matière de mobilité durable ; il regroupe les activités cartographiques de la Province.

Le Service technique provincial est un interlocuteur de premier choix pour les pouvoirs locaux.

Durant la période de référence, des études pour un montant de travaux de l'ordre de 14 millions d'euros ont été effectuées. Cela correspond à 62 dossiers étudiés. Durant la même période, des surveillances de travaux d'un montant de l'ordre de 18 millions étaient sous la responsabilité du service, soit une cinquantaine de suivis de chantier.

Citons également des missions diverses : 1100 dossiers relatifs à la voirie vicinale ; 1120 demandes d'alignement et 269 avis sur les permis de bâtir ou de lotir.

M^{me} la Directrice générale n'a pu cacher sa fierté du défi relevé et plusieurs membres de la commission l'ont félicitée et ce, à juste titre, c'est mon commentaire personnel.

Un aspect particulier et une préoccupation majeure du Service technique provincial est la finalisation de la cartographie des chemins vicinaux et des cours d'eau. Il s'agit essentiellement de digitaliser l'Atlas de la voirie vicinale dont les origines remontent à 1840. Le défi consiste à en faire un outil maniable pour les agents concernés, pour les communes et pour toute personne ou institution qui en demande un extrait. Le nouvel Atlas sera géo-référencé. La digitalisation se fait en partenariat avec la Région wallonne.

Le deuxième grand département des Services techniques provinciaux est le Service des Bâtiments provinciaux qui emploie 192 agents dont plus d'une centaine d'ouvriers.

Le budget 2007 était de 14,3 millions d'euros, à quoi il faut ajouter 1,3 million d'euros pour la Régie provinciale des bâtiments.

Les missions du service sont également multiples et variées. Il est auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial. Il est responsable de la gestion du patrimoine et donc des contrats de location, des états des lieux des immeubles et de l'obtention des subsides. Il demande l'octroi de subsides pour patrimoine classé. Il est en charge de la maintenance et de l'entretien des bâtiments. Il maintient l'inventaire physique des biens meubles amortissables. Il offre une assistance technique aux pouvoirs locaux et une logistique à des activités de prestige.

Conformément à la Déclaration de politique générale de 2006, les objectifs du Service des Bâtiments provinciaux se classent en quatre catégories :

- la pérennisation des infrastructures existantes ;
- la rationalisation du patrimoine provinciale ;
- la mise en valeur du patrimoine historique ou classé ;
- la concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte.

Photos récentes à l'appui, la Directrice générale nous montre pour chacune de ces catégories, des réalisations phares.

M. le Directeur PIRARD nous fait ensuite un exposé sur les aspects environnementaux et de la construction durable qui font désormais partie intégrante de la politique provinciale en ce domaine.

Il cite : les châssis de fenêtre en aluminium composés pour 2/3 d'aluminium recyclé, qui sont entièrement recyclables, qui ont une durée de vie hors pair et un entretien quasiment nul ; la proscription de certains matériaux et le choix volontariste d'autres, moins nocifs ; l'utilisation des eaux de puits et de pluie pour l'arrosage ; l'utilisation d'un guide d'achat durable qui permet de négocier des durées de garantie dépassant largement le cadre prévu par la loi.

Le Service des Bâtiments a procédé à l'analyse du patrimoine provincial. Le cadastre énergétique ciblant les bâtiments énergivores a été dressé, les audits énergétiques se poursuivent et l'analyse des résultats est intégrée dans les études réalisées ou en voie de réalisation et dans le budget 2008.

Le Service des Bâtiments a également organisé un marché conjoint pour la fourniture de gaz et d'électricité qui a permis des économies d'échelle tant au niveau financier qu'au niveau du travail administratif pour la Province et ses 85 partenaires.

M. le Directeur termine son exposé par un rappel des chiffres clés en matière d'octroi des primes solaires. En 2006 et 2007, le nombre de primes accordées s'est stabilisé autour des 1100. Les budgets sont adaptés en conséquence. 311 demandes de primes ont déjà été introduites en 2008 et le Collège mène, en concertation avec le Service des Bâtiments, une réflexion quant à l'extension des primes aux installations photovoltaïques.

La Directrice générale nous esquisse enfin la démarche SPIE_ dont la mission est l'information bidirectionnelle en matière d'environnement et d'énergie pour les agents provinciaux, les pouvoirs locaux et les citoyens.

Elle passe la parole à M. BALLE qui nous explique que la promotion du plan énergie comporte trois volets :

- le volet humain, c'est-à-dire le comportement individuel ;
- le volet technique, par exemple la construction durable et la gestion de l'eau ;
- le volet pédagogique par le lancement d'une exposition didactique.

Ceci termine les explications fournies par les services techniques provinciaux, mais je dois encore vous faire part des multiples questions qui furent posées à la suite de la présentation power point.

Un commissaire voulait avoir une explication sur la signification du carré dans SPIE+. La Directrice nous explique que le Service provincial d'Information sur l'Environnement créé en 1985 s'est vu élargir sa mission à l'aspect énergie en 2006, d'où le deuxième E et donc E+.

Un commissaire demande si l'exposition itinérante qui nous a été présentée par M. BALLE était disponible en langue allemande. Ce ne serait malheureusement pas le cas.

Un commissaire s'inquiète du montant élevé des baux d'entretien pour les 19 Km de routes provinciales. Le Directeur DELVAUX nous explique que les montants sont dans la moyenne des provinces wallonnes. Les baux concernent uniquement les travaux d'entretien qui sont généralement demandés par les communes. Le Député rapporteur nous propose de fournir à la commission le détail des travaux effectués en une année. Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport d'activités, il n'y a actuellement pas de travaux d'extension imputables au budget extraordinaire.

Un commissaire demande des détails sur le marché de fourniture de gaz et d'électricité. Le contrat est limité à un an. Fort de l'expérience du premier groupement d'achats, les Services techniques provinciaux sont en train d'affiner le cahier de charges pour le marché suivant. On a notamment procédé à un remaniement des lots.

La discussion s'est ensuite portée sur les résultats de la campagne « Je quitte, J'éteins ». Le Député rapporteur dit donner l'exemple et d'induire un changement des mentalités chez les agents et collaborateurs. Mais ce n'est qu'à force de répéter le message que tout le monde se rend compte de l'utilité du geste.

Un commissaire demande pourquoi le cadastre des consommations énergétiques n'a pas évolué sur les 18 derniers mois. La Directrice nous explique que le relevé n'était qu'une photo à un moment donné. L'objectif est d'obliger les fournisseurs d'énergies à renseigner les données quantitatives de leurs livraisons dans un format électronique standardisé et ainsi d'alimenter une base de données dynamique. La mise en place de relais SPIE+ pour chaque bâtiment devrait également faciliter la collecte d'informations.

Un commissaire demande si la Province compte élargir le cadastre énergétique aux bâtiments loués et en particulier au Palais provincial. La Directrice générale explique que la Province est en dialogue avec le bailleur, mais que la responsabilité première pour des initiatives en la matière revient à la Régie des bâtiments de l'Etat fédéral.

Un commissaire salue l'inclusion de photos dans le rapport annuel mais regrette la disparition des graphiques comparatifs des dépenses annuelles par secteur d'activité de la Province. Il suggère également de faire ressortir l'aspect environnemental dans la classification des dépenses par objectif. La Directrice générale en a pris bonne note.

Un dernier échange portait sur les économies en termes de litres de mazout et de tonne CO₂. Le sujet très technique semblait avoir perdu la plupart des commissaires et c'est la raison pour laquelle le Président a proposé de poursuivre cette discussion entre passionnés hors commission.

Ceci mit fin à une séance de commission très informative et finalement plutôt consensuelle. S'agissant d'un rapport d'activités, aucun vote n'était à l'ordre du jour et le Président a clôturé la séance après une heure et quart d'échanges.

Je tiens à remercier M^{me} la Directrice générale pour la mise à disposition de la présentation power point, ce qui a grandement facilité la tâche du rapporteur. Je remercie également le Conseil pour son écoute attentive.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BRAUN. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne.

Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2008, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous allons en rester là pour aujourd'hui. Je vous rappelle qu'il y a, à l'issue de nos travaux, réunion de la septième commission, Salle des Gardes.

Notre prochaine séance, demain à 15 heures. Je vous rappelle aussi la séance photos ; donc essayer d'être là pour que vous puissiez être beaux sur la photo.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 40.

- Prochaine réunion publique, le mardi 18 mars 2008, à 15 heures.